

## Quelques points de règlement que tu dois respecter lors de ton hébergement au sein de l'appartement :

Tu partages un appartement avec d'autres jeunes. Tu t'engages ainsi à maintenir l'espace propre et à faire preuve d'un comportement respectueux envers ton (tes) colocataire (s).

Tu t'engages à respecter les horaires de retour sur l'appartement et ceux liés à ta formation scolaire ou professionnelle.

Sans accord d'un éducateur, il est interdit à toute personne extérieure au DIS d'entrer dans les appartements.

Tout comportement violent et consommation de substances illicites (drogues) et d'alcool est **interdit**.

La résidence est un espace collectif. Ainsi nous te demandons de respecter le personnel qui y travaille et les autres personnes qui y vivent.

Toute transgression aux règles de vie est susceptible d'être sanctionnée. Cela peut aller de l'avertissement verbal à la demande d'exclusion auprès du Conseil Départemental.

Je m'engage .....  
à respecter les règles de vie durant mon accueil au sein du dispositif d'insertion social de la Croix-Rouge.

Date

Signature



# LIVRET D'ACCUEIL DIS MARSEILLE

**Dispositif d'insertion sociale  
de la Croix-Rouge (DIS)**

**76 boulevard Rabatau  
13008 Marseille**

Tu es confié au département dans le cadre de la protection de l'enfance. A ce titre, nous t'accueillons en appartement au sein du Dispositif d'Insertion Sociale Marseille de la Croix-Rouge (DIS) et t'accompagnons au quotidien dans tes projets d'avenir.

## Questions fréquentes ?

### Ai-je le droit à de l'argent de poche ?

Un **budget mensuel de 50 €** pour l'argent de te sera donné chaque mois. Tu pourras les utiliser comme tu le souhaites

### Ai-je le droit à de l'argent pour de la vêt- ture ?

Chaque mois tu recevras 60 euros pour t'acheter des vêtements. **ATTENTION**, tu dois nous ramener des **justificatifs de caisse** pour chaque achat que tu fais. Sans cela, nous ne pourrons pas te donner l'argent de la vêt-  
ture du mois suivant.

### Est-ce que je recevrai une recharge pour mon téléphone ?

Non, nous ne fournissons pas de recharge télé-  
phonique. En revanche, avec ton argent de poche, les éducateurs-trices peuvent t'accom-  
pagner dans l'achat de cartes rechargeables.

### Les appartements sont-ils équipés de la Wifi ?

Oui, tous les appartements sont équipés de la  
Wifi. Tu peux avoir accès à internet sur ton portable.

### Est-ce que je peux avoir des tickets pour aller chez le coiffeur ?

Non, si tu souhaites aller chez le coiffeur, tu dois  
utiliser ton argent de poche.

### Est-il possible d'avoir un compte en banque ?

Oui, nous t'ouvrirons un compte en banque  
pour que tu puisses recevoir l'argent de ton travail, de ton argent de poche et de ta vêt-  
ture.

### Comment je fais pour manger ?

Chaque semaine tu recevras des chèques ser-  
vice. Tu t'en serviras pour payer tes courses alimentaires et préparer tes repas. Des mai-  
tresses de maison pourront t'accompagner et gérer les nouvelles tâches du quotidien (ménage, lessive, organisation...).

## Comment je suis accompagné ?



Tu partages un appartement avec d'autres personnes. C'est ton lieu de vie, à toi de l'investir et de le respec-  
ter.



Chaque semaine, tu recevras des chèques services te permettant d'acheter de quoi préparer tes repas et tes produits d'hygiène. Les aides de vie t'aideront dans ces démarches. Si tu redonnes correctement tes reçus tu pourras, après deux mois recevoir cette somme par virement sur ton compte bancaire



Dans chaque appartement, une ma-  
chine à laver est mise à disposition. Tu devras ainsi assurer toi-même tes lessives et le ménage des locaux. Les aides de vie seront là pour t'aider si besoin.



Les différents professionnels du DIS  
Marseille t'accompagneront dans tes démarches scolaires et de formation professionnelle en fonction de tes be-  
soins et de tes attentes.



Les différents professionnels du DIS  
Marseille t'accompagneront dans tes démarches consulaires et travailleront à l'obtention de ton titre de séjour.



Si tu te sens souffrant ou si tu te  
blesses, les professionnels t'accom-  
pagneront chez le médecin.



Si tu le souhaites, les éducateurs peu-  
vent t'accompagner dans tes inscrip-  
tions pour une activité sportive, cultu-  
relle ou musicale. Si tu perçois moins  
de 750€ de salaire tu pourras obtenir  
une aide de 100€ sur justificatif.



Tu bénéficieras d'une carte de trans-  
port pour tes déplacements sur Mar-  
seille.

## Quels sont les horaires que je dois connaitre ?



- Le soir, je dois rentrer à l'appartement au **plus tard à 22h00**. Le vendredi et le samedi soir, je peux rentrer à 23h. Si j'ai un imprévu exceptionnel, je dois prévenir mon éducateur référent et avoir son accord.
- De juin à août, je peux rentrer à 23h la semaine et les week-ends.
- Les coordonnateurs sont présents de 9h à 17h.
- Les professionnels sont présents de 7h à 21h30.
- Un veilleur de nuit passe sur les appa-  
tements chaque nuit entre 21h et 7h du matin. Tu dois lui permettre l'accès à l'appartement.

*A tout moment de la journée, un profes-  
sionnel du service pourra intervenir en cas  
de besoin.*



## Qui dois-je appeler si j'ai un problème ?

### Pendant la journée:

- **Les éducateurs :**  
**06.37.49.56.84**
- **Les aides de vie :**  
**06.37.49.47.72/06.45.55.70.52**

### Pendant la nuit:

- **J'avertis le veilleur de nuit :**  
**06.37.49.47.72**

### Le samedi et le dimanche:

- **L'éducateur de week-end :**  
**06.37.49.56.84**